

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 595

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

831 097 308 RCS Grenoble.

ELIOS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 680110.00 EUR.

Adresse : 420, Zone artisanale Le Grand Champ, 38140 Izeaux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IZEAUX du 20 novembre 2024, La société ALP'BENNES LOCATION, société à responsabilité limitée au capital de 9 990 euros, dont le siège social est 125 rue Agutte Sembat – 38270 BEAUREPAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro 533 086 781, et la société ELIOS, société par actions simplifiée au capital de 680 110 euros, dont le siège social est 420 ZA Le Grand Champ 38140 IZEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 831 097 308, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ALP'BENNES par la société ELIOS. La société ALP'BENNES LOCATION ferait apport à la société ELIOS de la totalité de son actif, soit 2 436 495 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 806 908 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 629 587 euros. La société ELIOS, détenant 500 parts de la société ALP'BENNES LOCATION sur les 999 parts composant le capital de cette dernière, renonce à ses droits dans sa propre augmentation de capital, qui ne s'élèverait donc qu'à 114 800 euros. En rémunération de l'apport net, 11 480 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées, attribuées aux associés de la société absorbée autres que la société absorbante. La prime de fusion serait réduite également d'un montant correspondant aux droits non exercés par la société ELIOS et s'élèverait globalement à 700 624 euros. Il résulterait de l'annulation des parts de la société ALP'BENNES LOCATION détenues par ELIOS un boni de fusion de 717 112 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 000 actions de la société ELIOS pour 43 parts sociales de la société ALP'BENNES LOCATION. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. La société ALP'BENNES LOCATION sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé

pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de VIENNE pour la société ALP'BENNES LOCATION en date du 20 novembre 2024, - au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE pour la société ELIOS en date du 22 Novembre 2024. Pour avis..

